



Trèbes.

N° 10/2025

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 011-211103973-20250402-D10_25-DE

FOLIO 48

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DEUX AVRIL, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis salle Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément à l'article L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2025

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. GARINO. SENTENAC. LAROCHE. OLLAGNIER. MEDVES. MAYNARD. SAINT-ANDRÉ, Adjoints.

MMES. MM. PIÉDRA. CASTANS. DIEDRICH. GRAVES. LAFON. LASGOUZES. MITAIS. GALY. PEIX. SANCHEZ. BILLECI. M. QUESNEL. MME NICOLAÏ. VIC.

ABSENTS EXCUSÉS :

MME JOURDA
M. DE PRADO
M. PANERO
MME DENAT

PROCURATIONS :

MME JOURDA à M. LE MAIRE
M. DE PRADO à M. MAYNARD
M. PANERO à MME VIC

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1617-5 ;

VU la demande du service de gestion comptable de Carcassonne, sollicitant l'allocation en non-valeur de titres, cotes ou produits pour un montant s'élevant à la somme totale de 2 785,50 € ;

